

Aides aux travaux de réhabilitation ANC

Questions / réponses

ETAPE 1- Suis-je éligible aux aides du département ?

- ✓ Je suis propriétaire occupant de ma maison d'habitation principale, vieille de plus de 15 ans.
- ✓ Mon dispositif d'assainissement individuel a été jugé par le SPANC non-conforme avec obligation de travaux sous 4 ans.
- ✓ Mon rapport de contrôle date de moins de 3 ans.
- ✓ Le revenu fiscal de référence de mon ménage appartient à l'une des catégories suivantes :

Nombre de personnes composant le ménage		Revenu fiscal de référence des ménages		
		de catégorie 1	de catégorie 2	de catégorie 3
1 personne	seule	< à 11 478 €	< à 20 870 €	< à 27 131 €
	ayant une carte mobilité inclusion invalidité (1)	< à 16 723 €	< à 27 870 €	< à 36 231 €
2 personnes	Cas général	< à 16 723 €	< à 27 870 €	< à 36 231 €
	Jeune couple (2)	< à 20 110 €	< à 33 516 €	< à 43 571 €
	1 personne + 1 personne à charge	< à 20 110 €	< à 33 516 €	< à 43 571 €
	au moins une personne ayant une carte mobilité inclusion invalidité (1)	< à 20 110 €	< à 33 516 €	< à 43 571 €
3 personnes	Cas général	< à 20 110 €	< à 33 516 €	< à 43 571 €
	1 personne + 2 personnes à charge	< à 22 376 €	< à 40 462 €	< à 52 601 €
	au moins une personne ayant une carte mobilité inclusion validité (1)	< à 22 376 €	< à 40 462 €	< à 52 601 €
4 personnes	Cas général	< à 22 376 €	< à 40 462 €	< à 52 601 €
	1 personne + 3 personnes à charge	< à 26 180 €	< à 47 599 €	< à 61 879 €
	au moins une personne ayant une carte mobilité inclusion invalidité (1)	< à 26 180 €	< à 47 599 €	< à 61 879 €
5 personnes	Cas général	< à 26 180 €	< à 47 599 €	< à 61 879 €
	1 personne + 4 personnes à charge	< à 29 505 €	< à 53 644 €	< à 69 737 €
	au moins une personne ayant une carte mobilité inclusion invalidité (1)	< à 29 505 €	< à 53 644 €	< à 69 737 €
6 personnes		< à 29 505 €	< à 53 644 €	< à 69 737 €
Par personne supplémentaire		+ 3 291 €	+ 5 983 €	+ 7 778 €

(1) La carte mobilité inclusion (CMI) a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle est accordée sous conditions et permet de bénéficier de certains droits notamment dans les transports ;

(2) Jeune couple : 2 personnes mariées ou partenaires de Pacs ou concubins, sans enfant, dont la somme des âges révolus n'excède pas 55 ans.

ETAPE 2- A quelles aides puis-je prétendre ?

Le montant de l'aide est variable selon la catégorie de ménage à laquelle j'appartiens :

- Ménage de catégorie 1 : aide de 65% du montant HT des travaux ;
- Ménage de catégorie 2 : aide de 50% du montant HT des travaux ;
- Ménage de catégorie 3 : aide de 30% du montant HT des travaux.

Quelque soit ma catégorie de ménage, le montant de l'aide est plafonné à 5 000 € maximum.

ETAPE 3- Que dois-je faire pour prétendre à une aide ?

- ✓ Faire valider mon projet de travaux de réhabilitation par le SPANC (contrôle de la conception).
- ✓ Faire réaliser un devis par plusieurs entreprises ayant les compétences et assurances requises.
- ✓ Déposer mon dossier de demande complet auprès du département.
- ✓ Attendre la décision positive du département pour faire réaliser mes travaux.

Attention, vous ne devez en aucun cas démarrer vos travaux avant la décision de validation du département.

ETAPE 4-Que doit contenir mon dossier de demande d'aide ?

- La lettre de demande d'aide financière (ci-jointe) datée et signée.
- Le rapport de contrôle de fonctionnement de mon installation, réalisé par le SPANC et daté de moins de 3 ans.
- Mon dernier avis d'imposition.
- Une attestation de propriété.
- Le rapport de contrôle de conception de mon projet de travaux de réhabilitation, validé par le SPANC.
- Le devis des travaux à réaliser, correspondant au rapport de contrôle de conception validé par le SPANC.
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

ETAPE 5-A qui dois-je adresser mon dossier de demande d'aide ?

à MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX

Les aides du Conseil départemental de la Gironde aux travaux de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif des particuliers

A noter que pour être étudié durant l'exercice budgétaire en cours, votre dossier de demande d'aide devra être adressé au département au plus tard le 30 juin.

ETAPE 6-Quand puis-je faire réaliser mes travaux ?

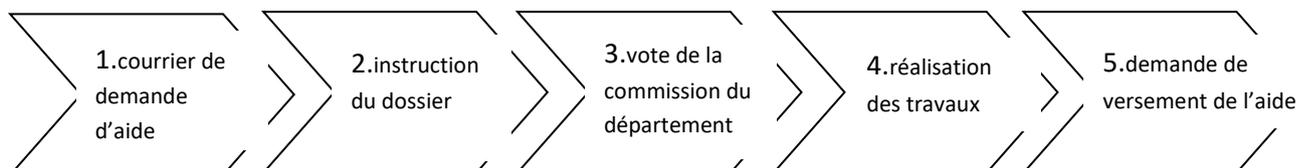
Après la décision favorable de la Commission Permanente du département, un arrêté attributif de subvention est adressé par courrier. Il fixe la période de validé de l'aide ainsi que ses conditions d'attributions.

ETAPE 7-Comment est versée l'aide ?

L'aide est versée après la réalisation des travaux, à réception des pièces suivantes :

- Le rapport de contrôle de conformité de l'exécution des travaux de réhabilitation, réalisé par le SPANC avant remblaiement des ouvrages ;
- La facture acquittée des travaux ;
- Un plan localisant sur la parcelle l'ensemble des ouvrages constituant l'installation en place, à une échelle appropriée ;
- Le procès-verbal de réception des travaux.

RECAPITULATIF DES ETAPES A RESPECTER



MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX

Objet : demande d'aide financière pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'aide financière du Conseil départemental de la Gironde pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'installation d'ANC de mon habitation principale dont l'adresse est précisée ci-après.

Pour l'instruction de mon dossier, vous voudrez bien trouver ci-joints :

- le dernier RAPPORT DE CONTROLE DE FONCTIONNEMENT de mon installation d'ANC réalisé par le SPANC et daté de moins de 3 ans ;
- mon dernier avis d'imposition sur le revenu faisant apparaître le revenu fiscal de référence ainsi que le nombre de parts ;
- une attestation de propriété (avis d'impôt sur la taxe foncière) ;
- le RAPPORT DE CONTROLE DE CONCEPTION de mon projet d'installation d'ANC validé par le Service Public d'ANC local ;
- le devis des travaux de réhabilitation correspondant au projet d'installation d'ANC validé par le SPANC ;
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fait à
Le
Signature

Adresse complète de mon habitation :

.....

Adresse email :

Numéro de téléphone :